

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017)

Heft: 2151

Artikel: J'économise, tu paies : quand les prestations sociales paient le prix des allègements fiscaux

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2000. En 1991, la *Gazette de Lausanne* est absorbée par le *Journal de Genève* qui fusionne à son tour en 1998 avec *Le Nouveau Quotidien* à l'europhilie trépidante, créé en 1991 également par Jacques Pilet, pour devenir *Le Temps*, quotidien romand dit de référence. Tous ces mouvements datent d'avant l'internet triomphant.

Après l'entrée dans le 21e siècle, *L'Hebdo* se retrouve dans un paysage qui n'a plus rien à voir avec celui de 1981. Internet et les réseaux sociaux chamboulent l'information; les jeunes ne lisent plus la presse papier, le *Print* comme disent les gens du métier. A Genève et à Lausanne, les grands quotidiens régionaux paraissent chez le même

éditeur, Tamedia, et partagent certains de leurs contenus. Ils ont les moyens de proposer de grands reportages, parfois sponsorisés, qui étaient auparavant l'apanage des magazines - ainsi le grand voyage autour de l'Arctique de l'été 2016. Leurs connexions internationales leur permettent de proposer des articles très fouillés. Un journal comme *Le Temps* aligne les chroniqueurs, les rubriques culturelles ou politiques pointues, sans parler des contributions gratuites dans les rubriques Opinions et Débats. En fait, les quotidiens font le travail des magazines et se sont littéralement substitués à un hebdomadaire comme *L'Hebdo*.

Son lectorat d'anciens issus des bouleversements des années 60 a vieilli. Les abonnements à

L'Hebdo ne se renouvellent plus. Les *baby-boomers* sont à la retraite. Ils butinent l'information gratuite sur Internet, prennent chaque matin *Le Temps* dans leur boîte aux lettres ou le lisent sur leur iPad, regardent en cachette les articles sportifs du *Matin* au bistrot, font leur marché culturel dans le quotidien régional.

Dans quelques années, un étudiant pourra écrire une thèse sur *L'Hebdo*, disparu en 2017, journal d'une génération qui, de mai 68 au vote sur l'immigration du 9 février 2014 - en passant par le sida, la fin du communisme, le choc du 6 décembre 1992, la construction de l'Europe et la mondialisation - a cru changer la vie et que la vie a changé.

J'économise, tu paies

Quand les prestations sociales paient le prix des allégements fiscaux

Jean-Daniel Delley - 25 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30879>

Ueli Maurer [a annoncé](#) la couleur: en cas de rejet de la réforme de la fiscalité des entreprises le 12 février prochain, il lancera dès le lendemain un programme d'économies de plusieurs milliards de francs. Il s'est bien gardé par contre d'évoquer les pertes fiscales qu'engendrerait la RIE III et les économies budgétaires des cantons et des communes qui devraient s'ensuivre.

Si, par souci d'honnêteté, il avait mentionné ce cas de figure, il n'aurait fait que confirmer une pratique bien établie. En effet, il suffit de jeter un regard sur les 25 dernières années pour constater que les programmes d'économies constituent le fil rouge de la politique financière de la Confédération. Un [dossier](#) préparé par l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale

(Artias) montre un troublant parallélisme temporel des économies successives réalisées dans les assurances sociales et des programmes répétés d'allégements fiscaux.

Prenons l'exemple de l'assurance-chômage (LACI). En 1999, dans le cadre d'un [programme de stabilisation](#), diverses mesures sont prises qui doivent permettre d'économiser environ 191

millions. Au même moment, le Parlement prend un [arrêté urgent](#) qui diminue les droits de timbre (impôts sur certaines opérations juridiques telles l'émission de titres et les primes d'assurances) d'environ 20 millions.

En 2001, le Conseil fédéral propose un [train de mesures fiscales](#) qui doit alléger la charge des familles, des propriétaires immobiliers et des entreprises de quelque deux milliards de francs. La même année, le gouvernement présente la [troisième révision de la LACI](#) qui doit soulager les comptes de l'assurance de 415 millions et péjorer d'autant les prestations des assurés.

Le projet de révision suivant (2008) coupe 622 millions dans les prestations. Dans le même temps, le Parlement adopte une déduction pour les familles.

On observe la même simultanéité dans le cadre des révisions de l'assurance-invalidité (AI). Le démarrage des travaux de la quatrième

révision (1997) coïncide avec l'adoption par le Parlement d'une [réforme de l'imposition des sociétés](#) qui prive les caisses publiques de 420 millions.

Au moment de l'entrée en vigueur de cette révision (2004), qui notamment supprime les rentes complémentaires, le Parlement réduit les [droits de timbre](#) pour un coût budgétaire de 310 millions. La révision suivante (2005) entraîne de nouvelles économies à hauteur de 500 millions par an. Alors que parallèlement la fiscalité des couples et des familles est réduite de 650 millions (2006), débute la [deuxième réforme de l'imposition des entreprises](#) (2005), acceptée de justesse en votation populaire en 2008; coût estimé par le Conseil fédéral au moment du vote: 56 millions; coût rectifié trois ans plus tard: entre 400 et 600 millions.

On peut certes trouver des raisons spécifiques pour

justifier tel programme d'économies à tel moment. L'assurance-invalidité a connu un profond déséquilibre financier auquel il a bien fallu réagir par des mesures d'assainissement touchant aussi bien les dépenses que les recettes. Quant aux allégements fiscaux, ils répondent au souci de maintenir ou d'améliorer la compétitivité des entreprises helvétiques.

Mais au-delà de ces justifications particulières, on ne peut qu'être frappé par la concomitance entre les projets d'allégements fiscaux et les programmes de réduction des dépenses sociales. La conjugaison des réductions des ressources publiques et des prestations sociales traduit une philosophie profonde de l'action politique: on fait avec ce qu'on a et on a peu. Tout le contraire de la détermination des tâches collectives considérées comme importantes et des ressources nécessaires à leur accomplissement.

Effets secondaires de l'économie numérique: Berne ne veut pas légiférer

Pas de réglementation des activités d'Airbnb, dont on commence seulement à mesurer les effets qui ne sont pas tous positifs

Michel Rey - 27 janvier 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/30891>

Non, les intermédiaires commerciaux de l'économie de partage, comme les

plateformes Uber ou Airbnb, ne feront pas l'objet d'une [nouvelle législation fédérale](#).

Le Conseil fédéral a cependant lancé une série de mandats d'examen, notamment pour les